

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 24 octobre 2011 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive**

NOR : *MENH1123478A*

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 24 octobre 2011, le nombre total de postes offerts aux concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive ouvert au titre de l'année 2012 est fixé ainsi qu'il suit :

- concours externe de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) : 600 postes ;
- concours interne de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) : 60 postes.